

DOMAINE DE LA VINGEANNE



13-15-17 rue de Villegusien
52250 LONGEAU-PERCEY
Tél : 06.70.89.45.96
contact@chaletsvingeanne.com
www.chaletsvingeanne.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Location de Chalet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la location de chalets au sein de la résidence. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

1. Conditions de réservation et de paiement

1. Les arrivées s'effectuent entre 15h et 19h.
En cas d'arrivée tardive, le locataire doit impérativement prévenir la réception.
2. Un acompte compris entre 30 % et 100 % du montant total du séjour est exigé au moment de la réservation, selon la date de celle-ci.
3. Le solde du séjour doit être réglé au plus tard un mois avant la date d'arrivée, selon la date de réservation.
À défaut de réception du règlement dans ce délai, la réservation sera automatiquement annulée et l'acompte ne sera pas remboursé.
4. Les chèques vacances sont acceptés comme moyen de paiement.
5. Les frais de dossier s'élèvent à :

-10€ pour un séjour de 2 nuits

-20€ pour un séjour de 3 à 6 nuits

-50 € pour un séjour de 7 nuits ou plus

IBAN : FR76 1470 7016 0934 2216 2783 816 - Code swift: CCBPFRPPMTZ

SAS au capital de 10 000 euros - RCS Chaumont 994 053 361 - Siret 99405336100014 - N°TVA FR49994053361 - APE : 5520Z

DOMAINE DE LA VINGEANNE



13-15-17 rue de Villegusien
52250 LONGEAU-PERCEY
Tél : 06.70.89.45.96
contact@chaletsvingeanne.com
www.chaletsvingeanne.com

2. Occupation du chalet

1. En aucun cas, le nombre maximal de personnes prévu pour le chalet ne peut être dépassé.
2. Aucun groupe composé uniquement de personnes mineures ne sera accepté.
3. Les animaux de compagnie sont admis dans tous les locatifs avec un supplément (7€/animal/jour), sauf pendant le festival du Chien à Plumes.
4. Les chalets ainsi que l'ensemble des parties communes sont strictement non-fumeurs.

3. Caution

1. Une caution de 250 € sera demandée à l'arrivée (350 € pendant le festival du Chien à Plumes).
2. Cette caution garantit les dégradations, pertes de matériel ou frais de remise en état imputables au locataire, aux personnes l'accompagnant ou aux animaux dont il a la garde pendant la durée du séjour. Toute retenue sur caution devra être justifiée par des constatations effectuées lors de l'état des lieux de sortie ou par tout élément permettant d'établir la responsabilité du locataire.
3. Les dégradations constatées dans les parties communes pourront être facturées au locataire lorsqu'il est établi qu'elles lui sont imputables, aux personnes l'accompagnant ou aux animaux dont il a la garde durant le séjour.
4. Elle sera restituée au départ, après l'inventaire de sortie, déduction faite des éventuels frais liés aux dégradations, ou au matériel manquant.

IBAN : FR76 1470 7016 0934 2216 2783 816 - Code swift: CCBPFRPPMTZ

SAS au capital de 10 000 euros - RCS Chaumont 994 053 361 - Siret 99405336100014 - N°TVA FR49994053361 - APE : 5520Z

DOMAINE DE LA VINGEANNE



13-15-17 rue de Villegusien
52250 LONGEAU-PERCEY
Tél : 06.70.89.45.96
contact@chaletsvingeanne.com
www.chaletsvingeanne.com

4. Ménage et état des lieux

1. Le nettoyage final est à la charge du locataire.
2. Un forfait ménage de 80€ peut être proposé au locataire ou facturé lorsque l'état du logement le justifie
3. La vaisselle reste à la charge du locataire.
4. Un inventaire de sortie est obligatoire.
Le locataire doit prendre rendez-vous à l'accueil au plus tard la veille du départ.

5. Départs

Les départs s'effectuent entre 8h et 10h.

6. Non-occupation du chalet

En l'absence d'un message écrit du locataire signalant un retard d'arrivée, le chalet reste réservé jusqu'au lendemain midi.

Passé ce délai, il pourra être remis à la location sans qu'aucune réduction ou indemnité ne soit accordée.

La Direction se réserve le droit de modifier l'affectation du chalet, sans que cela n'entraîne de modification des prestations réservées.

IBAN : FR76 1470 7016 0934 2216 2783 816 - Code swift: CCBPFRPPMTZ

SAS au capital de 10 000 euros - RCS Chaumont 994 053 361 - Siret 99405336100014 - N°TVA FR49994053361 - APE : 5520Z

DOMAINE DE LA VINGEANNE



13-15-17 rue de Villegusien
52250 LONGEAU-PERCEY
Tél : 06.70.89.45.96
contact@chaletsvingeanne.com
www.chaletsvingeanne.com

7. Annulation

7.1 Annulation par le locataire

Les sommes versées pour la réservation ne sont en aucun cas remboursables, quel que soit le motif de l'annulation.

7.2 Garantie annulation facultative

La garantie annulation (50€) permet le remboursement des sommes versées pour la réservation (hors frais de dossier et garantie annulation) jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée.

7.3 Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les prestations d'hébergement fournies à une date ou période déterminée ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Toute réservation effectuée par le client est donc ferme et définitive sous réserve des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales de vente.

8. Départ anticipé

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de départ anticipé, quel qu'en soit le motif.

9. Taxe de séjour

La taxe de séjour s'élève à 1,11 € par personne et par nuit, à partir de 18 ans.

IBAN : FR76 1470 7016 0934 2216 2783 816 - Code swift: CCBPFRPPMTZ

SAS au capital de 10 000 euros - RCS Chaumont 994 053 361 - Siret 99405336100014 - N°TVA FR49994053361 - APE : 5520Z

DOMAINE DE LA VINGEANNE



13-15-17 rue de Villegusien
52250 LONGEAU-PERCEY
Tél : 06.70.89.45.96
contact@chaletsvingeanne.com
www.chaletsvingeanne.com

10. Linge de maison

Les draps, serviettes et torchons ne sont pas fournis.
Les draps et serviettes peuvent être loués sur demande.

Une caution de 20 € par chalet sera demandée à l'accueil le jour de l'arrivée pour toute location de serviettes.

11. Responsabilité et assurance

Le locataire est responsable des dommages causés par lui-même, les personnes l'accompagnant ou les animaux durant le séjour.

Il est recommandé au locataire de vérifier qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile villégiature.

12. Force majeure

Le Domaine de la Vingeanne ne pourra être tenu responsable de l'inexécution temporaires ou définitive de ses obligations lorsque celle-ci résulte d'un cas de force majeure au sens de la réglementation et de la jurisprudence française.

En cas d'empêchement temporaire, l'exécution des obligations concernées est suspendue pendant la durée de cet empêchement, sauf si le retard qui en résulte justifie la résolution du contrat.

Lorsque l'empêchement est définitif, le contrat est résolu dans les conditions prévues par la législation applicable.

13. Réclamation – Médiation – Litiges

En cas de difficulté relative à l'exécution du contrat, le client est invité à adresser préalablement une réclamation écrite à l'établissement.

DOMAINE DE LA VINGEANNE



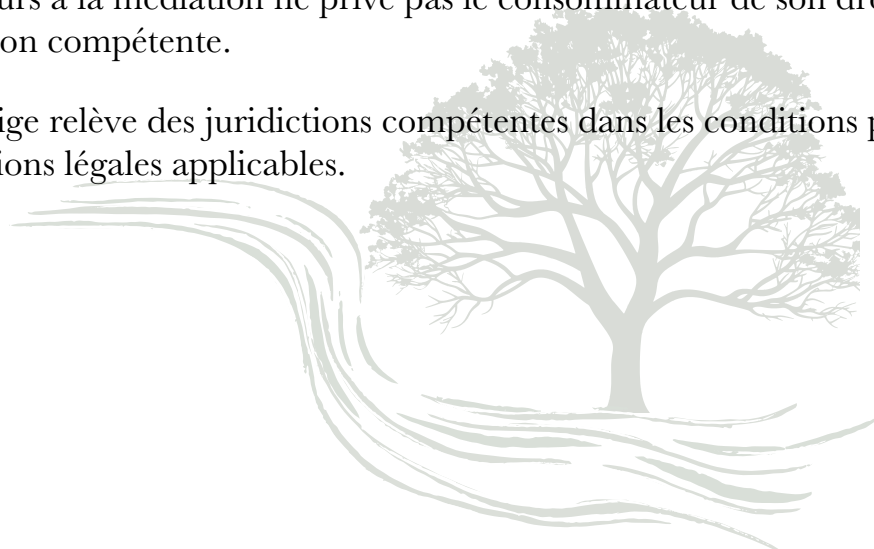
13-15-17 rue de Villegusien
52250 LONGEAU-PERCEY
Tél : 06.70.89.45.96
contact@chaletsvingeanne.com
www.chaletsvingeanne.com

Après avoir effectué cette démarche et en l'absence de réponse satisfaisante, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève l'établissement :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice
14 rue Saint-Jean – 75017 Paris - Site : www.cm2c.net

Le recours à la médiation ne prive pas le consommateur de son droit de saisir la juridiction compétente.

Tout litige relève des juridictions compétentes dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables.



IBAN : FR76 1470 7016 0934 2216 2783 816 - Code swift: CCBPFRPPMTZ

SAS au capital de 10 000 euros - RCS Chaumont 994 053 361 - Siret 99405336100014 - N°TVA FR49994053361 - APE : 5520Z